

COURRIER ARRIVE
LE 23 MAI 2019
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DRONNE ET BELLE

Bordeaux, le 21/05/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E19000079 / 33

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
24310 BRANTÔME EN PERIGORD

Dossier n° : E19000079 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête unique sur les projets de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de (PLUiH) de la communauté de communes Dronne et Belle et d'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine architectural de la Vallée de La Dronne ainsi que de la modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Georges ESCLAFFER, Retraité du ministère de l'équipement, demeurant 37, avenue des Eglantiers, COULOUNIEIX CHAMIERES (24660), en vue de procéder à une enquête citée en objet.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Xavier BESSE des LARZES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 21/05/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E19000079 / 33

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
24310 BRANTÔME EN PERIGORD

Dossier n° : E19000079 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête unique sur les projets de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de (PLUiH) de la communauté de communes Dronne et Belle et d'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine architectural de la Vallée de La Dronne ainsi que de la modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Georges ESCLAFFER, Retraité du ministère de l'équipement, demeurant 37, avenue des Eglantiers, COULOUNIEIX CHAMIERES (24660) (tel : 05-53-53-58-43 ; portable : non renseigné), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Xavier BESSE des LARZES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

21/05/2019

N° E19000079 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 20/05/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dronne et Belle demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

enquête unique sur les projets de plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de (PLUiH) de la communauté de communes Dronne et Belle et d'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine architectural de la Vallée de La Dronne ainsi que de la modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Georges ESCLAFFER

Membres titulaires :

Monsieur Christian BARASCUD
Monsieur Daniel SALIEGE

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Communauté de Communes Dronne et Belle et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Bordeaux, le 21/05/2019

Le Président,

Jean-François DESRAMÉ

Pour expédition conforme
Le Greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.